



CHARANTONNAY-INFOS

SPECIAL DECONFINEMENT

Mai 2020

Nous nous préparons tous à aborder cette période de déconfinement. Dans ce flash vous trouverez les informations concernant notre commune. Concernant les masques, pour rappel il est de la responsabilité des employeurs de les fournir dans un cadre professionnel (c'est ce que fait la mairie avec les agents), de la responsabilité de l'Etat concernant la vie publique (transport...) et de la responsabilité individuelle pour la vie privée. Les collectivités locales ne devraient pas avoir à supporter la fourniture de masques. Néanmoins il est important que chacun puisse être en mesure de se protéger. C'est pourquoi en complément des initiatives individuelles (de nombreuses personnes ont fabriqué et distribué des masques à leur entourage et voisinage), le CCAS a organisé la fabrication de masques, à date déjà plus de **550 masques** ont été réalisés. Un grand Merci aux couturières. Les volontaires qui souhaitent se joindre à cette démarche citoyenne sont toujours les bienvenus. De son côté la Région s'est engagée pour une dotation de 1 masque par habitant. Nous attendons confirmation de la date de réception de ces masques. Cette dotation sera complétée par celle de la communauté de communes et celle de la commune à la fin du mois de mai, compte tenu des délais de livraison. Nous avons fait le choix de restreindre l'ouverture de l'école, en concertation avec les parties prenantes : directeurs, représentants des parents et Familles Rurales.

Conformément aux consignes de la Préfecture, la Cérémonie du 8 mai consistera simplement à un dépôt de gerbe en présence d'un porte-drapeau, et du maire sans la présence de la population (pas de rassemblement). Le monument aux morts et les Bâtiments publics seront pavoisés.

Charantonnay n'a pas été épargné par le virus, je souhaite un prompt rétablissement à tous ceux qui ont été malades. Je compte sur vous pour que cette première étape de déconfinement se passe dans les meilleures conditions.

Le Maire Pierre-Louis ORELLE

Une élue du CCAS continue hebdomadairement de prendre des nouvelles de nos Séniors. C'est un lien qui s'est créé et qui devrait perdurer au delà du 11 mai au moins jusqu'à ce que le contrôle des téléalarmes reprenne. Nous vous rappelons que si vous connaissez quelqu'un qui a besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Depuis le confinement la déchetterie par mesure sanitaire a fermé ses portes. Bien sûr cela gêne grandement le particulier qui doit stocker ses déchets, mais certains n'hésitent pas à les jeter dans la nature: nous avons à déplorer des décharges sauvages sur la commune. En effet au bord des routes, nous pouvons trouver des tas d'encombrants. **Cela n'est pas tolérable ni citoyen.** Pour les déchets verts, la tonte de la pelouse ou les petites branches peuvent servir de paillage pour enrichir le sol, conserver son humidité... Vous pouvez également les utiliser dans votre compost. Il ne nous faut plus que quelques semaines de patience avant que le SMND reprenne son activité. **Gardons notre village propre.**

LES MASQUES

Selon le plan énoncé par le 1er Ministre, il sera obligatoire d'avoir un masque dans les transports en commun à partir du 11 mai et conseillé dans l'espace public.

La Région nous fera une dotation d'un masque par personne et la communauté de communes va délivrer 12 500 masques sur tout le territoire. En attendant cet arrivage qui aura lieu au plus tard le 20 mai, des bénévoles du village confectionnent depuis quelques semaines des masques. Ces masques ne sont pas un dispositif médical de type FFP2 ou tout autre masque chirurgical. Il s'agit ici d'un dispositif alternatif vous permettant de vous protéger et de limiter au minimum les contaminations. Ce masque vient en complément des gestes barrières afin de mieux se protéger contre le Covid-19.

Voici quelques consignes:

- Se laver les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique avant toute manipulation. (pose ou retrait)
- Lorsque l'on porte un masque, il ne faut plus le toucher.
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque (un masque chirurgical est à usage unique et doit être jeté)
- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière, par ses liens (ne pas toucher le masque par le devant), le mettre dans un sac avant de le laver à 60°.

Si vous avez besoin d'un masque avant que l'on ne vous délivre celui de la dotation régionale, **et que vous n'en possédez pas.** Merci de retourner le coupon ci-dessous: ccas@charantonnay.fr ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nous vous informerons sur le site de la commune et sur le journal des modalités de retrait ou distribution des masques.

NOM DE FAMILLE :

Adresse :

Prénom:

Prénom:

N° de téléphone:

Mail:

Profession:

Profession:

Age (+ de 6 ans):

Age (+ de 6 ans):

Ecoles:

Les directeurs d'écoles, les représentants des parents, Familles Rurales et la mairie se sont réunis pour statuer sur les modalités de réouverture de l'école le 11 mai. Face aux difficultés pour respecter le protocole sanitaire, il a été convenu d'un commun accord l'ouverture de l'école uniquement pour les enfants des personnels prioritaires (soignants, enseignants, AVS en particulier). Il n'y aura pas de service de cantine, ni d'accueil périscolaire. Un point hebdomadaire sera effectué dans l'attente de la position de l'Etat fin mai sur la première partie du déconfinement et la suite donnée.

Quotidiennement, un agent des services techniques de la commune a comme tâche d'aller nettoyer le réservoir d'arrivée des eaux usées de la station d'épuration. Un amoncellement de choses qui ne devraient pas se trouver là, bouche régulièrement le réservoir d'entrée telle que serviettes (périodiques) lingettes désinfectantes et autres merveilles du monde moderne.

Depuis le confinement, c'est une recrudescence de lingettes désinfectantes qui obstruent et c'est en état d'alerte continue que le service doit intervenir au risque de voir la canalisation se boucher. Si cela devait arriver, c'est une pollution des sols à laquelle nous assisterions. **NON**, les lingettes, serviettes et autres produits dits biodégradables ne le sont pas instantanément, (biodégradable ne veut en aucun cas dire soluble), cela prend souvent plusieurs mois, **c'est donc dans la poubelle des produits ménagers qu'ils doivent être jetés.**

Remplaçons ces produits par des pratiques moins polluantes: l'usage de l'éponge, de produits tels que savon, vinaigre blanc et bicarbonate de soude.

Ce qui sera de nouveau ouvert le 11 mai :

- La mairie sera ouverte aux horaires habituels: Lundi de 8h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h - 14h 17h
Elle sera fermée exceptionnellement tous les samedis du mois de mai. Nous vous demandons de venir en mairie uniquement pour des démarches qui ne peuvent être faites par mail ou téléphone. Afin de respecter les gestes barrières, des règles strictes seront appliquées: une seule personne à l'accueil et une personne maximum dans le hall d'entrée. Concernant les agents, toutes les mesures de protection ont été prises: visières, gants, panneau de plexiglas à l'accueil de la mairie.
- Le cimetière
- Tous les commerces réouvriront selon le plan de déconfinement du gouvernement

Ce qui restera fermé jusqu'à nouvel ordre:

- Le Bike Park
- Les terrains de sport
- Le city Park et les espaces publics
- La salle des fêtes et tous les bâtiments communaux (Aucun sport en lieu couvert ne pourra être pratiqué)
- La médiathèque (modalités d'ouverture à venir de la CCCND)
- La déchetterie (modalités d'ouverture à venir du SMND)
- L'église où aucun service religieux ne pourra être célébré avant le 2 juin, date que l'état doit confirmer.
- Le collège jusqu'au 18 mai à confirmer, chaque collégien devra porter un masque dans les transports en commun et au collège.

Enfin, il est conseillé aux personnes âgées de rester confinés mais il n'y aura pas de contrôle et pas d'attestation de sortie.

Les gestes barrières devront bien sûr être appliqués et toutes les consignes respectées.

Comment bien utiliser le masque?

1/Lavez-vous les mains puis saisissez le masque

2/Repérez le haut puis passez les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles



3/Vérifier que le masque couvre bien le menton et ajustez le masque en pinçant la barrette sur le nez

www.masque-de-protection.com